

Nous vous demandons de remplir ce formulaire si vous souhaitez changer la structure de la grille tarifaire réglementée (GTR) qui s'applique à la ligne des frais d'électricité de votre facture. Il existe trois options de GTR : tarifs selon l'heure de consommation, tarifs par paliers et tarif de nuit, très bas (NTB).

Avec les tarifs selon l'heure de consommation, le prix que vous payez dépend du moment de la journée où vous consommez de l'électricité. Avec la tarification par paliers, vous pouvez consommer une certaine quantité d'électricité chaque mois à un prix inférieur, puis lorsque la limite établie est dépassée, un prix plus élevé s'applique. Avec la tarification de nuit, très bas le prix que vous payez dépend du moment de la journée où vous consommez de l'électricité, durant la nuit le prix est très bas.

Pour obtenir davantage d'informations sur la tarification selon l'heure de consommation, la tarification par paliers, et tarif de nuit, très bas ainsi que sur les outils qui vous aideront à choisir la structure qui vous convient, visitez www.oeb.ca/choix ou www.hydro2000.ca

Si vous avez des questions au sujet de ce formulaire, visitez :

www.hydro2000.ca

Ou communiquez avec nous à :

info@hydro2000.ca

(613) 679-4093

Vous devrez avoir votre facture d'électricité en main pour saisir les informations suivantes. Saisissez les renseignements exactement comme ils apparaissent sur votre facture d'électricité. Si les renseignements ne sont pas saisis telles qu'elles figurent sur votre facture, il est possible que nous ne puissions pas traiter votre demande.

Nom apparaissant sur le compte

Numéro de compte

Adresse du service

Adresse

Ville/Municipalité

Province

Code postal

Sélectionnez la structure tarifaire désirée.

- Ma facture est établie en fonction de la tarification selon l'heure de consommation et je souhaite passer à la tarification par paliers.
- Ma facture est établie en fonction de la tarification selon l'heure de consommation et je souhaite passer à la tarification de nuit, très bas.
- Ma facture est établie en fonction de la tarification par paliers et je souhaite passer à la tarification selon l'heure de consommation¹.
- Ma facture est établie en fonction de la tarification par paliers et je souhaite passer à la tarification de nuit, très bas¹.
- Ma facture est établie en fonction de la tarification de nuit, très bas et je souhaite passer à la tarification selon l'heure de consommation.
- Ma facture est établie en fonction de la tarification de nuit, très bas et je souhaite passer à la tarification par paliers.

De quelle façon préférez-vous que l'on communique avec vous au sujet de ce formulaire ?

Sélectionnez l'une des méthodes de communication suivantes :

- Courriel :
- Poste : Même adresse que l'adresse du service

Adresse

Ville/Municipalité

Province

Code postal

- Téléphone :
- En ligne (par l'entremise de mon compte d'électricité en ligne)

Nom du titulaire du compte

(ou d'une personne autorisée par le titulaire du compte à produire ce formulaire au nom du titulaire)

Date

¹ Si vous payiez les tarifs par paliers avant le 1^{er} novembre 2020, cela signifie que votre compteur ne peut pas être utilisé pour facturer selon l'heure de consommation, et vous ne pouvez pas passer aux prix selon l'heure de consommation pour le moment. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.